

LE RÉSEAU ANTI-ARNAQUES PUBLIE SA « LISTE ORANGE »

Le Réseau anti-arnaques publie déjà sur son site arnaques-infos.org, la « liste noire des enseignes à éviter » dans le domaine des offres de loteries et cadeaux émanant des sociétés de vente à distance. Il souhaite compléter aujourd'hui cette information par une nouvelle liste - la « liste orange » - reprenant quelques sociétés adhérentes de la **Fédération des entreprises de vente à distance (FEVAD)**.

L'objectif de cette « liste orange » n'est pas de boycotter les sociétés mentionnées mais d'attirer l'attention du consommateur sur des pratiques publicitaires provoquant de sérieuses réserves de la part du **Réseau anti-arnaques**.

Le **Réseau anti-arnaques** est notamment vigilant par rapport aux formulations exagérées, aux photos illustrant les seuls lots ou cadeaux principaux, à l'utilisation de la formulation « chèque » pour exprimer la notion de chèque achat, aux subtilités de lecture et incitations à l'interprétation.

Cette liste concerne uniquement les sociétés adhérentes de la **FEVAD** puisque ce syndicat professionnel a mis en place un code de déontologie et, qu'à ce titre, elles doivent être irréprochables.

Quatre sociétés ont intégré cette première « liste orange » : **AFIBEL**, **BAKKER-FRANCE**, **DAMART** et **WILLEMSE-FRANCE**. Il n'appartient qu'à elles de modifier leurs futurs messages publicitaires pour ne plus apparaître dans cette liste informative.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex
(contact@arnaques-infos.org)
Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00015
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**